

PROJET DE LOI SUR LES SÉPARATISMES : PREMIER AVIS DU CNEF

Le gouvernement prépare actuellement une loi sur les séparatismes, en particulier religieux.

En phase avec la loi de séparation des Églises et de l'État et les autres principes sur lesquels repose la laïcité, les communautés protestantes évangéliques respectent les règles de la République. Au sein du CNEF, elles se sont dotées d'un service juridique commun et entretiennent avec les autorités nationales et locales une relation sincère et transparente.

Très attachés aux libertés fondamentales, notamment de pensée, de conscience, d'expression et de religion, les protestants évangéliques défendent la laïcité qui donne à chacun le droit de croire ou de ne pas croire, tout en défendant et respectant les libertés et les convictions de leurs concitoyens. Ils sont reconnaissants de ces libertés dont la République est garante.

Les communautés protestantes évangéliques sont bien intégrées dans les territoires où elles sont établies : ouvertes au public, elles sont facteurs de cohésion et de mixité sociale. Plus de la moitié d'entre elles proposent des actions sociales et solidaires de proximité pour des publics croyants ou non croyants. Loin d'être des gens « séparés », ils sont fiers de leurs valeurs et prônent un « vivre ensemble, avec toutes nos différences », selon l'expression de l'Alliance évangélique européenne. Le concept nouveau de « séparatisme » n'appelle donc pas de réaction de la part des protestants évangéliques de France, pour ce qui les concerne.

En revanche, si les libertés de pensée, de conscience et de religion devaient être restreintes, alors le CNEF ne manquerait pas de réagir pour différentes raisons :

- Parce qu'ils sont convaincus et animés d'une joie missionnaire, les protestants évangéliques partagent facilement sur leur foi. Exprimer nos opinions, même religieuses, ne nous fait en rien sortir de la légalité. Si notre société est sécularisée, et tend à être aseptisée du religieux, elle n'en demeure pas moins régie par le droit, protecteur des libertés de tous.
- Comme nombre de français qui refusent d'être enfermés dans une « opinion publique majoritaire » dont on tirerait une « norme républicaine », ils pensent que l'expression d'opinions diverses est une condition de toute démocratie pluraliste et de toute intelligence collective et entendent y contribuer en partageant les convictions qui découlent de leur foi.

- Le CNEF a observé, à regret, que les protestants évangéliques servent parfois aux autorités, plus souvent à certains médias, de « caution égalitariste », et ce dans un souci de non-discrimination d'une religion par rapport aux autres.

Le CNEF comprend la démarche du gouvernement dans sa lutte contre les séparatismes dans le cadre du maintien de l'ordre public, mais affirme que **les communautés protestantes évangéliques ne sont pas concernées**. Aimer l'autre au travers d'actions caritatives ou culturelles, contribuer avec bienveillance à une diversité d'idées et d'opinions dans la société, n'est-ce pas là le contraire du séparatisme ?

Christian BLANC
Pasteur et président du CNEF

Le Conseil national des évangéliques de France (CNEF) cherche en priorité à promouvoir l'identité et l'unité du protestantisme évangélique, et à encourager l'annonce de l'Évangile en France. Il représente plus de 70% des Églises évangéliques et 160 associations.